Fête de la Musique du samedi 20 juin 2026

Appel à candidatures pour des emplacements disponibles sur le domaine public – Médiathèque de la Plaine des Cafres

Restauration et Snacking « Saveurs des hauts »

Objet de l'appel à candidature

La Ville du Tampon lance un appel à candidatures en vue de délivrer deux (2) Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public pour l'installation de points de restauration rapide (stands démontables ou food-trucks) sur le parvis de la Médiathèque de la Plaine des Cafres, dans le cadre de la Fête de la Musique 2026 avec une journée d'animation musicale (Karaoké / Chanteurs) le samedi 20 juin 2026, de 09h00 à 16h00.

Cadre juridique de l'appel à candidature

Conformément à l'article L. 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), toute occupation ou utilisation du domaine public par une personne privée doit faire l'objet d'un titre d'occupation délivré par l'autorité compétente.

Type de titre : L'occupation du domaine public fera l'objet d'une **Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)**. Ce titre est par nature personnel, précaire et révocable.

Redevance : En application de l'article L. 2125-1 du CGPPP, l'occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance basée sur la DCM du Conseil municipal du 21 mai 2007 - affaire n° 13.

Détails et conditions d'occupation

Nombre d'emplacements disponibles : 2.
Superficie : 9 m^2 (3 m x 3 m pour un stand démontable) et 15 m^2 max (3 m x 5 m pour un food-truck, une remorque ou un triporteur) par emplacement.

Redevance d'occupation : La redevance est fixée en fonction de la surface occupée par le stand démontable, le food-truck, la remorque ou le triporteur sur la base de 3,5 € / m^2 (trois euros et cinquante centimes par mètre carré), conformément à la DCM du Conseil municipal du 21 mai 2007 - affaire n° 13.

Conditions d'occupation :

- **Date de la manifestation :** Le **samedi 20 juin 2026**.

L'installation des stands démontables, food-trucks, remorques ou triporteurs se fera le samedi 20 juin 2026, impérativement avant 08h30. La désinstallation se fera à partir de 16h00.

- **Durée de l'occupation :** L'autorisation d'occupation sera délivrée à titre précaire et révocable pour la seule durée de la manifestation « Fête de la Musique 2026 », soit le **samedi 20 juin 2026**, **de 09h00 à 16h00**.
- **Horaires de vente :** de 09h00 à 16h00

Éco-responsabilité : Utilisation obligatoire de vaisselle compostable ou recyclable. **Chaque prestataire doit fournir sa propre poubelle pour ses clients.**

Raccordement électrique : un point d'alimentation électrique d'une capacité maximale de 32 A triphasés est mis à disposition par emplacement.
Point d'eau : aucun point d'eau ne sera mis à disposition.

Description des emplacements et lots

Nous vous invitons à postuler pour un lot selon votre spécialité :

- **LOT 1 : Point Sucré / Boissons chaudes**.
- **LOT 2 : Point Salé / Snacking chaud**.

Etant précisé que cette répartition peut être revue pendant la commission d'attribution, en fonction des demandes réceptionnées.

Critères de sélection

Face au nombre limité d'emplacements, une commission de sélection se réunira pour évaluer les dossiers selon les critères suivants :

- **Critère 1 (50%) :** Qualité des produits et adéquation avec l'esprit familial et le climat des hauts (priorité aux produits artisanaux et locaux).
- **Critère 2 (30%) :** Autonomie et conformité technique de la structure (sécurité gaz/électricité).
- **Critère 3 (20%) :** Propreté et engagement éco-responsable (gestion des déchets, zéro plastique).

Dossier de candidature

Votre dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- Une lettre de motivation comprenant une présentation de l'activité envisagée ;
- La fiche d'inscription (transmise avec l'appel à candidatures) ;

- La Charte Éco-responsable "Zéro Plastique" ;
- Des photos du food-truck / remorque / triporteur ou du stand aménagé ;
- Un descriptif des menus avec les tarifs ;
- Un extrait d'inscription au Registre National des Entreprises de moins de 3 mois ;
- Une copie de la pièce d'identité du chef d'entreprise ;
- Un justificatif d'adresse de moins de 3 mois ;
- Une copie de l'attestation de responsabilité civile professionnelle pour l'année en cours ;
- Une attestation sur l'honneur certifiant que les installations électriques du stand démontable, du food-truck, de la remorque ou du triporteur sont conformes à la réglementation en vigueur ;
- Une copie de la carte de marchand ambulant (si nécessaire) ;
- Justificatif de régularité vis-à-vis des obligations réglementaires en vigueur pour l'activité exercée (formation aux bonnes pratiques d'hygiène, ...) ;
- Etat des paiements de redevances au titre des précédentes manifestations communales avec la mention "à jour" ;
- Tout document pertinent (photos des produits, références, etc.).

Comment déposer votre candidature ?

Les dossiers complets peuvent être :

- Soit envoyés par voie électronique à l'adresse suivante : odp.candidature@mairie-tampon.fr

- Soit remis contre récépissé au Service Développement Economique, à l'adresse suivante : 43 A rue Antoine Fontaine - 97430 Le Tampon (accès possible par le parking de l'Esplanade Benjamin Hoarau, portillon marron)

Date limite de dépôt : Mardi 16 juin 2026 à 12h00.

Pour toute question complémentaire, veuillez contacter le Service Développement Economique au 0692 43 18 86.